



Certificat

Certificate

PRODUITS SPECIAUX DESTINES AUX CONSTRUCTIONS EN BETON HYDRAULIQUE

Admission à la marque NF
Décision N° 49-2/2-01 du 27.11.18

Reconduction de la marque NF
Décision N° 49-2/2-04 du 01.01.23

PRB
16 rue de la Tour
CS10018
85150 LES ACHARDS

Usine : **LES ACHARDS**

La société est autorisée à apposer la marque NF-PRODUITS SPECIAUX DESTINES AUX CONSTRUCTIONS EN BETON HYDRAULIQUE, en application des Règles générales de la marque NF et du Référentiel de Certification NF030 pour le produit suivant :

Description du produit admis à la marque NF	
Marque commerciale	Référence commerciale
PRB SCEL CALAGE PR	Produit de scellement à base de liant hydraulique - Type CC
	Essais d'arrachement (forage diam. = 30 mm) Essais à 1 jour Orientation du scellement : position horizontale Orientation du support : mur Support humide Teneur en eau nominale : 14 % Type de foreuse : à diamant

Cette décision atteste que ce produit bénéficie de la marque NF conformément à la norme EN 1504-6 : 2006 et après évaluation conformément au Référentiel de Certification NF030.

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est prononcée au vu des résultats de contrôles internes à l'entreprise, ceux-ci ayant été confirmés par les essais réalisés lors des visites effectuées par l'organisme d'inspection et les essais réalisés en laboratoire extérieur.

Ce droit d'usage est accordé pour une durée de deux ans à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF et au Référentiel de Certification NF030.

Directeur Général
Julien NIZRI

Dossier suivi par : Sophie DAMERVAL - AFNOR Certification - 01 41 62 63 05
Copies: Philippe TOUZÉ (Université Gustave Eiffel) - Auditeurs de la marque NF

